



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_076
EXPOSITION "1,2,3 SOLEIL !" - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugénie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Madame Anne Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, Mémoire et Sciences, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac est dotée d'un service d'archives dont les missions sont la collecte, la conservation, le classement et la communication des archives de la Ville. Dans ce cadre, des expositions sont organisées régulièrement afin de valoriser le patrimoine mérignacais.

Fort de la dynamique autour d'une exposition relative au camp d'internement de Mérignac (1940-1944) en 2023, le service s'est engagé dans un nouveau projet d'exposition sur l'histoire de Mérignac par la valorisation de ses collections, notamment iconographiques, à travers un travail artistique inédit, associant nouvelles technologies, réalité virtuelle et intelligence artificielle.

Les Archives de Mérignac ont fait appel au collectif SLIDERS_lab qui réunit deux artistes universitaires, Frédéric Curien et Jean-Marie Dallet. Le travail exploratoire des artistes mené à partir des archives mérignacaises donnera lieu à une exposition intitulée *1, 2, 3, Soleil !*, qui se tiendra à la Médiathèque Michel Sainte-Marie de Mérignac, du 7 avril au 26 juillet 2026.

Cette exposition a pour objectifs :

- de mettre en valeur des fonds d'archives, de l'histoire et du patrimoine de la commune,
- de permettre aux mérignacais de découvrir ou redécouvrir leur histoire afin de mieux appréhender leur territoire,
- d'inviter les visiteurs à une expérience immersive et à s'interroger sur l'utilisation des nouvelles technologies numériques.

Les coûts liés à cette exposition sont répartis comme suit :

Programmation et médiation	5 000 €
Logistique et matériels	17 000 €
Communication	3 000 €
Création artistique et conception	20 000 €
Total	45 000 €

Les crédits sont prévus au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter le concours de partenaires pour contribuer financièrement à ce projet afin de diminuer la part de financement de la ville, à savoir auprès de :

- o la DRAC Nouvelle Aquitaine pour un montant de 5000 €
- o la Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 5000 €.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026

Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.